

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CHRISTMAS RUN LAUSANNE

Mis à jour le 18.09.2024

Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque concurrente ou concurrent. L'inscription à la Christmas Run Lausanne implique d'avoir lu et accepté les conditions suivantes :

Généralités

1. Le présent règlement de compétition fait partie intégrante du contrat passé entre l'organisateur et les participant-e-s. Il s'applique également en cas d'inscription d'autres personnes ou de personnes supplémentaires (tiers). L'organisateur part du principe que ces tiers ont autorisé leur inscription par la personne ayant effectué celle-ci. En cas d'inscription de personnes mineures par des tiers, l'organisateur part du principe qu'elle a été autorisée par leurs représentantes légales ou leurs représentants légaux.
2. Les entreprises que nous mandatons pour l'organisation et la gestion du déroulement de la manifestation, la gestion des inscriptions (en ligne et hors ligne), l'administration des données des participant-e-s, l'encaissement, le chronométrage, la communication des résultats, l'attribution de numéros de dossard ainsi que la publicité et les informations destinées aux participant-e-s traitent les données pour notre compte et uniquement pour nos besoins. Conformément à la loi, nous sommes tenus de contrôler le traitement des données par ces entreprises et d'interdire à celles-ci de traiter les données à des fins personnelles ou de les communiquer à des tiers.
3. En fonction de l'entreprise qui procède aux inscriptions, il pourra être demandé à chaque participant-e de créer un compte d'utilisateur ou d'utilisatrice auprès de cette entreprise. Pour le traitement des données relatives à ce compte, les déclarations relatives à la protection des données et les conditions générales de l'entreprise en question s'appliquent ([Datasport AG](#)).

Compétition

1. Le chronométrage est effectué au moyen d'une puce intégrée au dossard. Chaque participant-e doit porter un dossard correspondant à la catégorie choisie (un dossard par course). L'organisateur se réserve le droit d'empêcher quiconque se présentant sans dossard de prendre le départ. Le dossard ne doit pas être plié et le numéro doit être porté de manière bien visible, dans son intégralité, devant, sur le torse. Si tel n'est pas le cas, la concurrente ou le concurrent ne sera pas classé-e.
2. Il y a lieu de respecter strictement les consignes du service d'ordre. Il est interdit d'accompagner les coureuses et les coureurs avec des véhicules de quelque sorte que ce soit, en particulier des vélos ou des rollers. Il n'est pas non plus autorisé de courir avec un chien ou tout accessoires/objets à roulettes tels que trottinettes, patins à roulettes, Roller Inline, etc. L'organisateur se réserve le droit d'exclure quiconque ne

se conformant pas au règlement. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de participer en fauteuil roulant. Seules les joëlettes avec un poussoir à l'avant et à l'arrière sont autorisées après avoir pris contact avec l'organisateur. La direction technique du comité d'organisation tranche de manière définitive au sujet des disqualifications.

3. La course à pied étant un sport individuel, aucune aide extérieure - de quelque forme qu'elle soit - ne sera admise. Les raccourcis sont interdits. Est également disqualifié-e le/la concurrent-e qui, par son comportement, met sa sécurité ou celle d'autrui en péril.
4. Chaque participant-e doit impérativement porter sa puce électronique du départ à l'arrivée. Si tel n'est pas le cas, la concurrente ou le concurrent ne sera pas classé-e. L'organisateur se réserve le droit d'empêcher toute personne sans puce électronique de prendre le départ.
5. Pour la course relais, le système de chronométrage est différent. Un bracelet vous sera remis lors du retrait des dossards pour l'équipe. Ce bracelet devra être porté par le relayeur en course et transmis au relayeur suivant. Il devra impérativement être rendu en fin de course aux volontaires présents sur l'arrivée. Tout bracelet non rendu sera facturé 15.- CHF après l'événement.
6. Les enfants jusqu'à 12 ans révolus doivent être accompagnés d'un adulte jusqu'au moment du départ.

Inscriptions et conditions d'annulation

1. Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée si la course ne peut pas être organisée ou seulement partiellement. Les inscriptions ne sont pas possibles sur place. Toute personne ne courant pas dans sa catégorie, ne sera pas classée.
2. L'inscription doit être effectuée par l'internet. Les inscriptions par téléphone ou par courriel ne seront pas prises en compte.
3. L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de disqualifier sans remboursement des frais d'inscription les personnes ayant donné des renseignements erronés quant à leurs données à caractère personnel au moment de l'inscription, ou étant soupçonnées d'avoir pris des substances illicites (comme le dopage) avant le départ.
4. L'organisateur peut fixer une limite maximale de participation. Lorsque celle-ci est atteinte, les inscriptions ultérieures ne seront, le cas échéant, plus prises en compte. Les inscriptions sont enregistrées à réception du paiement.
5. Si, en raison d'un cas de force majeure, de risques extraordinaires ou d'une décision administrative, la course ne peut pas avoir lieu ou ne peut se tenir que partiellement, le remboursement des frais de participations est exclu.

Protection des données

1. Toutes les informations concernant la protection des données se trouvent dans la Politique générale et [déclaration sur la protection des données](#) disponible sur le site internet de la Christmas Run Lausanne. En s'inscrivant à la Christmas Run, la personne accepte ces [conditions générales sur la protection des données](#). Consultez également les mentions légales du site internet de la Christmas Run Lausanne ainsi que celles de [Datasport](#) sur le site de Datasport. En acceptant les conditions générales lors de l'inscription, les participant-e-s donnent automatiquement leur accord, à tous les traitements de données qui sont en rapport direct avec l'organisation et la réalisation de la course comme par ex. l'envoi de la confirmation d'inscription, du numéro de dossard et des informations relatives à la course.
2. Les photos et les enregistrements vidéo réalisés dans le cadre de notre course peuvent être utilisés, sans droit à une contrepartie financière, à la télévision, sur l'internet, sur les réseaux sociaux, dans nos propres supports publicitaires, des magazines ou des livres. Dans le cas où vous refusez formellement que votre image soit utilisée, vous devez en informer les organisateurs en amont de la course à info@christmasrun.ch.

Recommandation médicale

1. Si au cours des jours précédant la course vous vous sentez malade ou avez de la fièvre, vous devriez renoncer à participer. Veillez à boire suffisamment avant, pendant et après la course. Si vous vous sentez mal pendant la course (essoufflement prononcé, vertiges, épuisement, fortes douleurs, etc.), vous devriez interrompre ou abandonner la course. Il est recommandé en particulier aux hommes de plus de 35 ans et aux femmes de plus de 40 ans, ainsi qu'aux personnes ayant des antécédents cardiaques, cardio-vasculaires ou pulmonaires ou autres groupes à risque, de se soumettre régulièrement à un examen médical.
2. En vous inscrivant, vous confirmez avoir effectué une bonne préparation pour prendre le départ et que vous vous trouvez en bonne condition physique au moment du départ.

Responsabilité, assurance accident et vol

1. Il est nécessaire de posséder sa propre assurance responsabilité civile, accident et maladie offrant la couverture nécessaire à la participation à la Christmas Run Lausanne. L'organisateur et ses entreprises partenaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, etc.
2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol lors des entraînements.
3. L'organisateur décline toute responsabilité à l'égard du public et des tiers.

Contrôles antidopage



La présente compétition est soumise au statut concernant le dopage de Swiss Olympic indépendamment du fait que vous soyez ou non en possession d'une licence de la Swiss Athletics. Des contrôles antidopage sont susceptibles d'être effectués. La participation à la course implique de se soumettre aux règles antidopage de Swiss Olympic et de reconnaître la compétence exclusive de la commission disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic ainsi que du Tribunal arbitral du Sport à Lausanne à l'exclusion des juridictions ordinaires (www.antidoping.ch).

Publicité

Il est interdit de faire de la publicité ou de la propagande lors de la manifestation sans l'autorisation écrite des organisateurs de la Christmas Run Lausanne.

Organisation

1. L'organisateur de la Christmas Run Lausanne est l'Association APCL (association pour la promotion de la course à pied en ville de Lausanne).
2. Le for juridique est à Lausanne.
3. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des changements.